

NIVEAUX D'INTERVENTION DU CAUE 47 ❶ AIDE À LA DÉCISION ❷ PRÉ-PROGRAMMATION ❸ APPUI À LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ❹ ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE



RÉNOVER UN LOGEMENT COMMUNAL

LASSERRE



74 habitants



Durée de l'accompagnement

La commune de Lasserre souhaite engager des travaux de rénovation du logement communal, situé dans l'ancien presbytère.

En février 2012, une première visite effectuée par le conseiller en énergie de l'Espace Info Énergie (EIE) du CAUE fait l'objet d'un compte rendu de visite.

En 2013, la commune sollicite à nouveau l'intervention du conseiller pour une réflexion sur la performance énergétique globale du logement et sur le confort des occupants. Elle s'est fixée à ce stade l'objectif énergétique de 150 kWh/m².an après travaux.

Une deuxième visite du logement permet d'établir un bilan technique simplifié, sachant qu'aucun diagnostic énergétique n'avait été effectué auparavant.

Le conseiller relève les caractéristiques du bâtiment et établit un état des lieux :

- thermique (isolation, ventilation, repérage des déperditions) ;
- énergétique (chauffage, production d'eau chaude sanitaire).

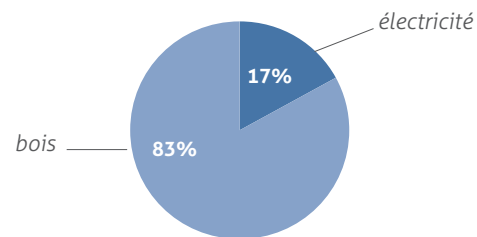
À partir d'un bilan des consommations et des dépenses d'énergies et de la répartition des consommations et des déperditions, le conseiller identifie des scénarios d'économie d'énergie primaire.

La commune a conduit un projet de rénovation en ciblant un bouquet de travaux cohérent : isolation de toutes les parois opaques (y compris murs extérieurs), installation d'un groupe de ventilation mécanique contrôlée hygroréglable et d'une chaudière à gaz à condensation.

Accompagnée jusqu'au niveau 2 par l'EIE du CAUE, la commune a in fine dépassé pour ce logement l'objectif de performance énergétique se rapprochant du niveau Bâtiment Basse Consommation rénovation (80 kWh/m².an).

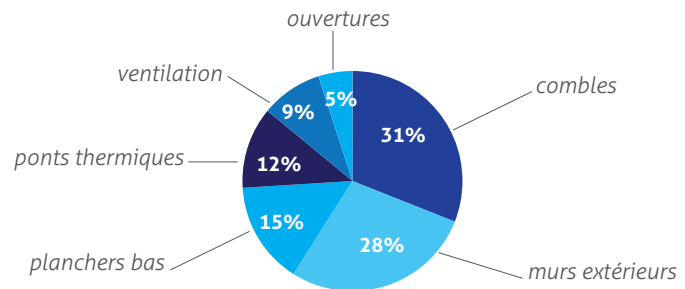
RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

bilan établi par le conseiller EIE du CAUE.



RÉPARTITION DES DÉPERDITIONS DE CHALEUR

bilan établi par le conseiller EIE du CAUE.



AVANT TRAVAUX

Le logement communal est situé dans un ancien presbytère. Avant les travaux, seule la pièce principale était chauffée par un poêle à bois.